



Consentement à adoption

Par AVA888

Bonjour mon père me demande ainsi qu' à mes frères et s?urs de rédiger une lettre dans laquelle je m'engage à ne pas m'opposer à son adoption du fils majeur de sa femme. Que dois-je faire ?

Par Isadore

Bonjour,

Ce que vous voulez. Quand l'adoptant a des enfants, le juge doit vérifier que l'adoption n'est pas de nature à "compromettre la vie familiale", ce qui est rarement le cas lorsque les enfants de l'adoptant sont majeurs. Si aucun des enfants de l'adoptant s'y oppose, le juge peut en déduire qu'il n'y a pas de problème de ce côté.

Sinon il faudra que le juge voie si l'adoption va nuire à la vie familiale. Notez que votre accord n'est pas requis par la loi, il s'agit simplement de vérifier les conséquences de cette adoption.

Par AVA888

Merci beaucoup